La Dépêche de l'Aube

www.ladepechedelaube.org

Hebdomadaire de la fédération de l'Aube du Parti Communiste Français N°1807 du 10 mai 2024 - Prix : 1,20 €

Victoire sur le nazisme

8 MAI 1945, POUR NE SURTOUT PAS OUBLIER

8 mai 1945, une date essentielle pour la mémoire collective. Elle marque la fin de la deuxième guerre mondiale, la capitulation de l'Allemagne nazie. La reconnaissance de cette date n'est pas toujours allée de soi, son instauration en jour férié ne date que de 1981 !

PAR CAMILLE LAINÉ

Cette date, en plus de commémorer la fin de la seconde guerre mondiale, doit aussi nous rappeler les complicités dont a bénéficié le régime nazi et la responsabilité de la France de Vichy. Elle permet également de mettre en lumière le courage des femmes et des hommes qui ont résisté, souvent au prix de leur vie, pour nous permettre de vivre libres.

Les communistes ont évidemment une place centrale dans ce devoir de mémoire, le parti des 75000 fusillés, la Résistance fait partie de notre ADN.

Devoir de mémoire face à l'extrême droite

Se rappeler est plus que jamais essentiel face à la montée de l'extrême droite. Elle est au pouvoir en Pologne, en Hongrie, en Suède et en Italie et elle perce de plus en plus en Allemagne et en France.

À l'approche des élections européennes, le RN en France opère une poussée plus qu'inquiétante, la politique libérale en Europe a tellement essoré les travailleurs qu'elle a fait le lit de l'extrême droite. En France, même politique, même résultats, 87 députés RN à l'Assemblée nationale, dont 2 sur 3 dans l'Aube.

Les idées nauséabondes, la division, le repli sur soi gagnent du terrain, il est donc indispensable de faire vivre la mémoire pour ne pas réitérer les erreurs du passé : toujours savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va.

Stop à la banalisation

Le travail de dédiabolisation de l'extrême droite a trouvé un écho favorable face à une partie de la population, mais il ne faut pourtant pas banaliser la présence du RN à ces commémorations, ce sont les héritiers de l'idéologie que nous avons combattue il y a 80 ans.

Le 8 mai doit aussi nous permettre de nous rappeler du Conseil National de la Résistance et ses conquêtes sociales : citons par exemple la Sécurité sociale ! Le RN comme les autres, tente de la massacrer et s'associe continuellement aux politiques libérales, certains disent que ce sont des imposteurs, mais non, ils peuvent changer de nom, essayer de s'appliquer un vernis social : l'extrême droite restera toujours une peste face à laquelle nous devons combattre.

L'extrême droite est le pire ennemi des travailleurs ! En France, les députés RN ont voté contre l'indexation des salaires les Français, contre le rétablissement de l'ISF, contre la loi contre les déserts médicaux et contre L'IVG dans la constitution. Comme l'a très bien rappelé Hélène Bidard lors du banquet de *La Dépêche de l'Aube*, le RN a le même projet économique qu'Emmanuel Macron, la xénophobie et l'attaque contre les droits des femmes en plus.

Commémorer le 8 mai 1945, c'est se rappeler que par le passé nous avons déjà fait reculer le fascisme. Nous pouvons le faire encore, rappelons-nous aussi le CNR, la France belle et rebelle et les lendemains qui chantent, construire de nouveaux jours heureux 80 ans après c'est possible !

Internationalisme

À PARIS, LE PCF RASSEMBLE LE CAMP DE LA PAIX

Des partis communistes et progressistes venus de vingt pays se sont retrouvés dans la capitale française, place du Colonel-Fabien, le 4 mai.
L'objectif ? Bâtir des convergences politiques face à l'engrenage guerrier qui menace le monde.

Une salle comble pour cette conférence internationale pour la paix.

PAR LDA

Le camp de la paix existe, et il avait rendez-vous à Paris. Ce samedi 4 mai, sous la coupole du siège du PCF, des partis de vingt pays différents (Vietnam, Brésil, Japon, Chine, Côte d'Ivoire, Ukraine, Russie…) se sont réunis pour alimenter *« un internationalisme toujours bien vivant »* et participer à une conférence internationale pour la paix.

Des partis communistes et progressistes, des diplomates, des intellectuels, ont cherché des pistes d'action en faveur de la paix, à un moment où le monde traverse de graves dangers. *« 22 guerres déchirent actuellement la planète »*, a ainsi rappelé Fabien Roussel. *« Ce sont les populations civiles qui en paient le prix, les femmes victimes des viols de guerre. » « Il faut agir pour mettre fin aux massacres »*, a martelé le secrétaire national du PCF, en saluant *« la jeunesse française qui se mobilise dans les écoles et les universités »* contre les massacres à Gaza.

Il a également exprimé sa *« solidarité »* avec les Palestiniens mais aussi les *« victimes du pogrom du 7 octobre et les otages »* retenus par le Hamas, avec le peuple ukrainien, *« nos amis kurdes qui combattent en première ligne contre Daech »*, ou encore *« le peuple cubain qui subit un embargo inacceptable »*.

Dialogue israélo-palestinien pour la fin des massacres

La situation au Proche-Orient et le massacre en cours à Gaza ont été au centre des discussions. Deux interventions en particulier : celle de Nimrod Flaschenberg, pour le parti communiste israélien, et celle du représentant de l'ambassade de Palestine, Yassar Ayoub.

Nimrod Flaschenberg a rappelé les quatre revendications de son parti : un *« cessez-le-feu immédiat, la libération de tous les otages israéliens et des prisonniers palestiniens, l'ouverture de négociations pour une solution diplomatique et la fin des persécutions politiques en Israël »*, son parti étant réprimé par Netanyahou. *« C'est la justice qui nous amènera à la paix »*, abonde Yassar Ayoub, qui brocarde le *« deux poids deux mesures »* occidental en matière d'application du droit international : *« Même les démocraties historiques s'acharnent contre les mouvements de solidarité avec les Palestiniens… »*.

Fabien Roussel a appelé à nouveau la France à *« reconnaître l'État palestinien dans ses frontières de 1967 dès maintenant »*. Bahman Sepehri, du Tudeh (le Parti communiste d'Iran), s'est joint à cet appel, l'occasion pour le militant de rappeler le soulèvement de son peuple contre le régime des mollahs.

Autre temps fort de la journée : l'intervention en vidéo, depuis Saint-Pétersbourg, du physicien russe Oleg Bodrov, membre du Bureau international de la paix et opposant à Vladimir Poutine. Le scientifique alerte sur le risque nucléaire qui découlerait de l'affrontement entre les pays de l'OTAN et la Russie en Ukraine. Et invite à l'instauration d'une trêve durant les Jeux olympiques, qui *« pourrait ouvrir la voie à la diplomatie et non à celle des canons »* : *« Je m'adresse au président russe Vladimir Poutine et au président ukrainien Volodymyr Zelensky afin qu'ils fassent cesser les combats. »*

Une interpellation directe du maître du Kremlin *« qui pourrait lui valoir des années de prison »*, a souligné ensuite Fabien Roussel, saluant le courage de l'opposant russe.

L'HUMEUR DE GISÈLE MALAVAL

ESPÈCE MENACÉE

E. Zemmour est de plus en plus inquiétant. Sa récente prestation sur le marché d'Ajaccio laisse à penser qu'il n'est pas loin de la confusion mentale. Comme il avait fait son meilleur score à la présidentielle en Corse-du-Sud (13,8%), il s'imaginait sans doute être reçu comme une rock star. Si certains commerçants l'ont bien accueilli, par d'autres il fut *« encouragé à aller voir ailleurs »*. Et un comité d'accueil l'attendait aux cris, en corse, de *« fascistes, dehors »*. Un comité qui comptait la nièce de Danielle Casanova et le représentant du PCF-Corse, Marc-Antoine Leroy, qui lui a crié : *« En Corse on est des résistants, pas des collabos »*. *« Je vous emmerde »* leur a-t-il répondu, car il a de la repartie. Mais l'horreur fut à son comble quand une jeune femme lui a jeté un œuf - frais - .

Celle-ci fut aussitôt maîtrisée par le service d'ordre et Zemmour, n'écoutant que son courage, lui asséna un coup de poing derrière la tête, car même de dos et maintenue, cette femme lui faisait encore peur. *« Un acte de légitime défense et même de survie »*, selon son entourage. La jeune femme aura 3 jours d'ITT. Mais ce n'est rien face au traumatisme de Zemmour, car l'après-midi, lors de son meeting au Palais des Congrès d'Ajaccio, il s'est adressé aux 200 personnes présentes dans un français approximatif : *« Les compétences qu'on donne à la Collectivité de Corse, l'exécutif insulaire ne s'en sert pas même de toutes. »* Bref le pauvre homme ne maîtrisait plus rien, ni ses nerfs ni la langue française.

Cet épisode rappelle, évidemment, J-M Le Pen qui, venu soutenir la candidature d'une de ses filles à Mantes-la-Jolie, insulte et frappe, avec un courage inouï, la candidate socialiste. Marine Le Pen, comme le montre une archive INA, dit à cette époque :*« ce n'est qu'un incident »*. *« Incident »* révélateur dans les deux cas de la peur, du mépris voire de la haine des femmes consubstantiels à l'extrême droite; une femme à sa tête n'y change rien.

ROMILLY-SUR-SEINE

HONORER GINETTE COLLOT AVEC LA MÉDAILLE DE LA VILLE ET UN ÉDIFICE PUBLIC À SON NOM

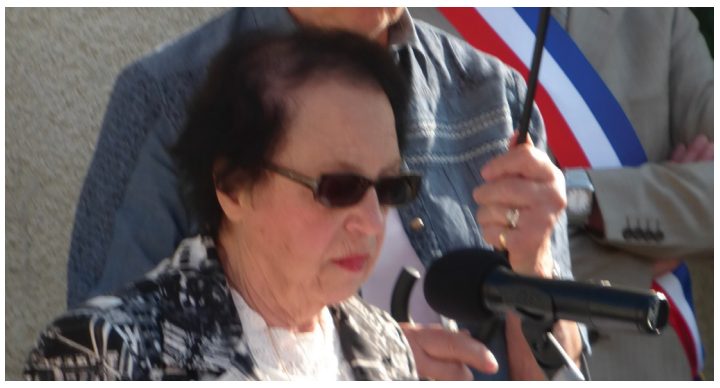

Le Conseil Municipal de Romilly s'est réuni le 2 mai dernier dans une atmosphère empreinte d'émotion pour rendre hommage à Ginette Collot, décédée la semaine précédente à l'âge de 98 ans.

Fethi CHEIKH, Conseiller municipal communiste et chef de file de l'opposition de gauche, a prononcé une intervention émouvante pour saluer la mémoire de cette éminente représentante de la Résistance.

« Ginette Collot s'est illustrée dès l'âge de 17 ans en rejoignant les rangs de la Résistance aux côtés de son époux Pierre et des militants communistes. » « Pendant de longues années, elle a consacré sa vie à l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance (ANACR), assumant même sa direction pendant plusieurs années. Son engagement sans faille et son dévouement indéfectible ont fait d'elle une figure incontournable dans la préservation de la mémoire des heures sombres de notre histoire. En tant que membre actif de la section Romilly/Nogent de la FNDIRP, Ginette Collot a œuvré avec passion pour transmettre son vécu et ses espoirs aux jeunes générations, participant notamment à la journée nationale du souvenir des victimes et héros de la Déportation. »

Pour honorer sa mémoire et son engagement exceptionnel, au nom de son Groupe Fethi Cheikh a proposé, au maire de Romilly, que la ville de Romilly lui décerne la médaille de la ville à titre posthume et attribue le nom d'un édifice public en son honneur.

Il a invité le Conseiller municipal à observer un moment de recueillement en hommage à Ginette Collot et à prendre les mesures nécessaires pour préserver son héritage et sa mémoire.

Cet hommage solennel rappelle l'importance de perpétuer le souvenir des résistants et de leur dévouement pour la liberté et la dignité humaine.

TROYES
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

Producteurs D'ICI

les Mousquetaires

TOUS UNIS AVEC LES PRODUCTEURS LOCAUX

Intermarché

ECOUTEZ-VOIR !

Ce qui nous chatouille & nous grattouille

ÉCRAN TOTAL

Des questions partout. Et des polémiques. Jeunes, moins jeunes et tous les autres s'y usent les yeux, les doigts, les neurones et s'y lavent le cerveau en entier. Des experts ont évalué *« le bon usage des écrans pour nos enfants »* à l'école et dans les familles. Les conclusions, sans être des surprises, ni comminatoires, enfoncent des portes ouvertes : interdiction des écrans avant 3 ans, utilisation d'un téléphone simple à partir de 11 ans, etc. Pour la ministre de l'Éducation nationale, *« les portables [doivent pouvoir] être déposés à l'entrée »* des collèges et n'y pas circuler. L'État s'occupe de tout, nous voilà rassurés. Médiamétrie vient aussi de publier les chiffres de janvier 2024 sur les pratiques des médias des 8 millions de 15-24 ans. Les jeunes sont technophiles, hyper-connectés, individuels et nomades. 55,9% se rendent tous les jours sur des sites et applications de vidéo et cinéma. 54% ont un contact quotidien avec la TV. Quant à la lecture en ligne, 20,2% des 15-24 ont consulté des sites dédiés.

La lecture ? Les jeunes lisent donc ? Ces chiffres sont à mettre en regard avec une récente étude du CREDOC* : *« le numérique ne détourne pas les jeunes de l'écriture »*. Ne soyons pas benêts ! Tous ne lisent pas Martin Eden de Jack London sur leur écran, ni ne regardent les films de Renoir... Qu'il faille réguler, conditionner ou limiter la pratique des écrans à la jeunesse, oui-da. Mais il n'est jamais question de ce que l'on met dans les tuyaux digitaux. Les professionnels savent pertinemment que leur (futur) public/client scrute ces écrans et qu'il faut que leurs offres soient ciblées pour des frappes chirurgicales aux fins de gras retours sur investissement. Les pouvoirs publics ne mettent jamais cette question sur le tapis. La France qui se veut championne de l'exception culturelle, ne devrait-elle pas aider à produire des contenus de qualité ? Ce serait très *« smart »* de sa part de dissiper les écrans de fumée.

Rémi

** Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.*

ELECTIONS EUROPEENNES

MEMOIRE

Commémoration de la journée de la Déportation du 28 avril.

UN MYSTÈRE À ÉCLAIRCIR POURQUOI, POURQUOI ?

Les faits suivants nous interpellent...

Pourquoi l'ADIRP de l'Aube, Section départementale de la FNDIRP (1) qui représente légalement et historiquement la Déportation, a-t-elle été interdite de prise de parole devant la stèle du Bd Gambetta ? Et pourquoi la préfecture interrogée ne donne aucune explication ?

Voilà les faits :

1. Le 31 janvier nous demandons une audience à Mme Dindar préfète de l'Aube, dans le but d'expliquer les activités de l'ADIRP et demander la permission de parler devant la stèle du Bd Gambetta. Nous ne serons reçus par le directeur de cabinet que le 22 avril.

2. Le 2 avril, constatant que la rencontre est deux fois remise, l'ADIRP formule sa volonté de pouvoir s'exprimer devant la stèle, pour rendre hommage aux déportés qui furent torturés dans l'ancien conservatoire du 32 Bd Gambetta.

3. Le 22 Avril ; nous sommes enfin reçus par M. Charles Coïn qui nous confirme ce que nous demandons sans exprimer la moindre exception. Nos activités proposées sont labellisées. Nous parlerons devant la stèle dont nous lui expliquons l'origine.

4. Le 24 avril : Le protocole émis par la préfecture confirme cet entretien et indique que 2 associations mémorielles parleront au pied de la stèle Gambetta le 28 avril à 10 h.

5. Le 26 avril, la préfecture signifie par téléphone au président de l'ADIRP qu'il ne lui sera pas permis de s'exprimer. Raison donnée : Madame la Préfète a décidé de ne rien changer au protocole 2023.

6. Le 27 avril : cette étonnante volte-face est confirmée par un nouveau protocole qui ne donne plus la parole qu'à une seule association.

Les co-présidents Lefèvre et Ferrebeuf écrivent alors aussitôt à la Préfète pour lui en demander les raisons.

***** POURQUOI effectivement cette étonnante décision qui bouscule la tradition républicaine ?

***** L'ADIRP n'est-elle plus considérée par l'Etat comme une association mémorielle ? - Elle a cependant été labellisée par la préfecture pour ses actions menées dans le cadre du 80e anniversaire de la libération.

***** Y a-t-il eu un événement extérieur qui aurait pu modifier la décision primitive ?

Les signataires de la lettre rappellent que la stèle a été érigée par la mairie de Troyes, à la seule initiative de l'ADIRP et le soutien actif d'Anna Zajac, Conseillère municipale, dans le but de faire reconnaître la maison Doré (conservatoire) comme siège de la Gestapo.

La privation de parole, sur ce lieu de mémoire que l'on doit à l'ADIRP est d'autant plus difficile à comprendre.

(1) FNDIRP : *Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants, Patriotes, créée en 1946, qui se décline dans tous les départements en ADIRP qui tient AG et congrès et entretient la mémoire de la Déportation.*

Jean Lefèvre

LA FETE DE L'HUMANITE

Ils sont là, ils sont beaux! Les bons de soutien pour la Fête de l'Humanité 2024 des 13, 14, 15 septembre sont arrivés ! Vous ne pourrez pas dire que vous ne saviez pas où en trouver ! Tout doit disparaître (40€ pour les 3 jours !!)

Nom - Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :

Je commande : ☐ **bon(s) de soutien à 40 €** **Total :** ☐ **€**

Je joins mon réglement à l'ordre de : ***"fonds de dotation L'Humanité en partage"***

À retourner à :
Fédération de l'Aube du PCF 22Ter av Anatole France 10000 TROYES

L'ABONNEMENT 2024 À LA DÉPÊCHE DE L'AUBE VOTRE MEILLEUR SOUTIEN

Nom - Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :

Je joins mon réglement (pour 52 numéros)

Abonnement de soutien : ☐ **40 euros**

Abonnement : ☐ **20 euros**

À retourner à La Dépêche de l'Aube 22ter, av. Anatole-France 10000 - TROYES

ANNONCES LÉGALES

DISSOLUTION

GRAVINA SARL
Au capital social de 7500 euros
Siège social : 13 rue St Aventin
10150 CRENEY PRES TROYES
RCS TROYES 504 540 881.

Le 31/03/24, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/03/24. Mme Anne-Marie GRAVINA demeurant 268 Rte de Troyes 10120 ST GERMAIN a été nommée Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social.

Pour avis.

Par AGE du 15/04/2024, les associés de la société SCEA LES MERVEILLES DU PLESSIS, SCEA au capital de 31 500€, ayant son siège social Le Plessis Gatebled 10400 LA LOUPTIERE THENARD, immatriculée au RCS de TROYES sous le n°339 357 915, Ont pris acte de la démission de ses fonctions de co-gérant de M. Hugues HERMAND, à compter du 15/04/2024.
Modifications seront faîtes au RCS de TROYES.

NON DISSOLUTION MALGRE LES PERTES

TEAM S
SAS au capital de 20 000 euros
Siège social : 3 Ruelle des Guilles,
10150 PONT STE MARIE
901 681 783 RCS TROYES

L'Assemblée Générale du 28 mars 2024, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis-Le Président

LABORATOIRE ORVIZ
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 135.000 €uros
Siège social : 2 B Rue du Docteur Roux
10100 ROMILLY SUR SEINE
R.C.S. TROYES B 950 601 575

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires de l'associée unique en date du 30 avril 2024, il résulte que l'associée unique a décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 1er Mai 2024.
Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
Capital :
Ancienne mention : le capital social est fixé à 135.000 €uros, il est divisé en 2.500 parts sociales de 54 €uros chacune entièrement libérées
Nouvelle mention : le capital social est fixé à 135.000 €uros, il est divisé en 2.500 actions de 54 €uros chacune entièrement libérées
Forme
Ancienne mention : Société à responsabilité limitée
Nouvelle mention : Société par actions simplifiée
Administration
Anciennes mentions :
Gérant – Monsieur ORVIZ Christian,
Demeurant 16, rue du Vallon – 51260 MARCILLY SUR SEINE, Nommé pour une durée indéterminée
Nouvelles mentions :
Président – Monsieur ORVIZ Christian
Demeurant 16, rue du Vallon – 51260 MARCILLY SUR SEINE, Nommé pour une durée indéterminée
Admission aux assemblées et droit de vote
Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions :
Les transmissions d'actions de la Société s'effectuent librement.
Mention sera faite au RCS : TROYES.

Pour avis

INSERTION CONSTITUTIVE

Suivant Acte Sous Seing Privé en date à ROMILLY SUR SEINE du 26 Avril 2024, il a été institué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Caractéristiques de la Société
SARL C.O. CONSULTING
Au capital de 1.000 €uros
Dont le siège social est situé : 2 B Rue du Docteur Roux – 10100 ROMILLY SUR SEINE
La Société a pour objet, en France et dans tous pays les fonctions de conseils, de services, de gestion et de missions auprès des laboratoires de prothèses dentaires ou entreprises du domaine de la prothèse dentaire, ainsi que toutes activités similaires ou connexes.
Pour une durée de 60 ans (à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés).
Informations sur la Gérance
Monsieur ORVIZ Christian
Demeurant 16 Rue du Vallon – 51260 MARCILLY SUR SEINE
Nommé pour une durée indéterminée.
La Société sera immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de TROYES.

Pour avis.

Aux termes d'un acte reçu par Me B. MANDRON, notaire à TROYES, 15 Quai Lafontaine, le 14/03/2024, enregistré au SPFE de TROYES 1, le 28/03/2024, dossier 2024 0000 8158 réf. 1004P01 2024 N 00425, enreg. 25,
M. Gérald RICHARD a été nommé gérant de la société GCAM, société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 €, dont le siège social est à LA CHAPELLE SAINT LUC (10600), 15 Q rue Gambetta, identifiée au SIREN sous le numéro 913 790 598 RCS TROYES, à compter du même jour et sans limitation de durée, en remplacement de M. Christian RENAUDIN.
Il a été décidé le transfert du siège social de LA CHAPELLE SAINT LUC (10600), 15 Q rue Gambetta à BARBEREY SAINT SULPICE (10600), Rue Amédée Bollée.
Il a été décidé le changement de dénomination de GCAM en AEROSTORE.

Pour insertion. Le notaire.

Maîtres Xavier BOUFFIN, Laetitia MARCHAND Notaires associés
4 Mail des Acacias
51120 SEZANNE

SCI SAND 41

Suivant acte reçu par Maître Xavier BOUFFIN, notaire associé à SEZANNE, Marne, le 4 mai 2024, il a été constitué une société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION SOCIALE : SCI SAND 41
SIEGE : TROYES (10000), 13 Rue Turenne
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation.
OBJET SOCIAL : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.
CAPITAL SOCIAL : VINGT MILLE EUROS (20.000,00 €)
CESSION DE PARTS SOCIALES : Clauses d'agrément
GERANCE : Monsieur Philippe LAUVERGEON, né à PARIS, le 15 avril 1957, Demeurant à BROYES (51120), 4 Rue de l'Y.
La société sera immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

Pour insertion
Me Xavier BOUFFIN, notaire

H.D.T. GALY
Société civile en liquidation
Au capital de 38 112,25 euros
Siège social : TROYES 10000
168 avenue Général Leclerc
Siège de liquidation :
168 avenue Général Leclerc
10000 TROYES
TROYES 423463215

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'AG réunie le 19/04/24 au 168 avenue Général Leclerc 10000 TROYES a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Thierry GALY, demeurant 28 rue de la Paix 10000 TROYES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de TROYES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

La Dépêche de l'Aube
www.ladepechedelaube.org

Société nouvelle La Dépêche de l'Aube 22ter, av. Anatole-France 10000 - TROYES Tél.: 03 25 73 32 82 - Fax: 03 25 73 84 13 - Mail : ladepechedelaube@wanadoo.fr - SARL au capital de 300 €. Durée : 99 ans - Gérant-directeur de la publication : Jean LEFEVRE - Associés à parts égales : Jean Lefèvre, Anna Zajac, Hugues Petitjean, Pierre Mathieu, Geneviève Delabruyère - Inscription Commission Paritaire n° 0224 C 87550 - Abonnements : 1 an = 20 €- Régie, publicité, petites annonces : La Dépêche de l'Aube - Imprimerie LA DEPÊCHE DE L'AUBE 22ter, av. Anatole-France 10000 - TROYES.